



**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -**

---

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-07-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2017-07, AFIN D'ENCADRER LE NOYAU VILLAGEOIS ET LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le second projet de règlement numéro 2017-07-03 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025.

QUE le **second projet de règlement 2017-07-03 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-07, afin d'encadrer le noyau villageois et les bâtiments patrimoniaux** peut être résumé ainsi :

- Encadrer l'architecture, l'aménagement des terrains, l'éclairage et les enseignes des bâtiments commerciaux et des bâtiments mixtes des zones CA-1 (excluant les lots adjacents à la Route 132), CA-2, MX-1, MX-2 et MX-3;
- Encadrer les immeubles patrimoniaux et immeubles inventoriés de l'ensemble du territoire de la municipalité

QUE le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 4<sup>e</sup> jour de février 2025.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 février 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de février 2025.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière



**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -**

---

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-07-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2017-07, AFIN D'ENCADRER LE NOYAU VILLAGEOIS ET LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le second projet de règlement numéro 2017-07-03 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025.

QUE le **second projet de règlement 2017-07-03 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-07, afin d'encadrer le noyau villageois et les bâtiments patrimoniaux** peut être résumé ainsi :

- Encadrer l'architecture, l'aménagement des terrains, l'éclairage et les enseignes des bâtiments commerciaux et des bâtiments mixtes des zones CA-1 (excluant les lots adjacents à la Route 132), CA-2, MX-1, MX-2 et MX-3;
- Encadrer les immeubles patrimoniaux et immeubles inventoriés de l'ensemble du territoire de la municipalité

QUE le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 4<sup>e</sup> jour de février 2025.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 février 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de février 2025.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière